



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 33 du 15 septembre 2011

Sommaire

Organisation générale

Cneser

Annulation de la convocation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire

décision du 8-9-2011 (NOR : ESRS1100279S)

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Programme du concours d'admission - session 2012

arrêté du 11-8-2011 (NOR : ESRS1100267A)

Personnels

Cemagref

Création du comité technique d'établissement public

arrêté du 11-8-2011 - J.O. du 26-8-2011 (NOR : ESRH1118806A)

Inra

Création du comité technique d'établissement public

arrêté du 11-8-2011 - J.O. du 26-8-2011 (NOR : ESRH1118813A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAP ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au MEN et au MESR

arrêté du 5-9-2011 (NOR : MEND1100417A)

Nomination

Administrateur provisoire de l'université de technologie de Compiègne

arrêté du 22-8-2011 (NOR : ESRS1100269A)

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année

avis du 5-9-2011 (NOR : MENC1100371V)

Recrutement

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe

avis du 2-9-2011 - J.O. du 2-9-211 (NOR : MENI1119600V)

Vacance de poste

Directeur adjoint du centre d'études franco-russe de Moscou

avis du 31-8-2011 (NOR : ESRC1100270V)

Organisation générale

Cneser

Annulation de la convocation du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire

NOR : ESRS1100279S

décision du 8-9-2011

ESR - Cneser

Par décision de la présidente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire, en date du 8 septembre 2011, les convocations du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche **du mardi 20 septembre 2011 à 9 h 15 sont annulées.**

Enseignement supérieur et recherche

École nationale des chartes

Programme du concours d'admission - session 2012

NOR : ESRS1100267A

arrêté du 11-8-2011

ESR - DGESIP

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 11 août 2011, les programmes des épreuves écrites d'admissibilité prévues à l'article 21 de l'[arrêté du 25 juillet 2008](#) modifié relatif aux conditions d'admission à l'École nationale des chartes sont :

Section A

Histoire médiévale : Enseignement et culture écrite dans la Chrétienté occidentale du XIIème au XVème siècle ; Rois, princes, seigneurs dans le royaume de France (Xème-XIIème siècle).

Histoire moderne : Réforme protestante et réforme catholique en France de François Ier à Louis XIV ; Relations et conflits internationaux entre les puissances européennes au XVIIIème siècle.

Section B

Histoire médiévale : La France, de 987 à 1328.

Histoire moderne : Réforme protestante et réforme catholique en France de François Ier à Louis XIV ; Les femmes en France et en Angleterre (XVIème-XVIIIème siècle).

Histoire contemporaine : Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIIIème siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale.

Histoire des arts : L'art du portrait, du Moyen Âge au XXème siècle.

Les programmes des épreuves orales d'admission prévues à l'article 22 de l'arrêté du 25 juillet 2008 modifié susvisé sont :

Section A

Histoire médiévale : La France, de la fin du Vème siècle à la fin du XVème siècle.

Histoire moderne : La France, du XVIème siècle à la fin du Directoire.

Histoire contemporaine : La France, de 1870 à la fin du XXème siècle.

Section B

Histoire médiévale : La France, de 987 à 1328.

Histoire moderne : Réforme protestante et réforme catholique en France de François Ier à Louis XIV ; Les femmes en France et en Angleterre (XVIème-XVIIIème siècle).

Histoire contemporaine : Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIIIème siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale.

Histoire des arts : L'art du portrait, du Moyen Âge au XXème siècle.

Personnels

Cemagref

Création du comité technique d'établissement public

NOR : ESRH1118806A

arrêté du 11-8-2011 - J.O. du 26-8-2011

ESR - DGRH

Vu code Rural et de la Pêche maritime, notamment articles R. 832-1 à R. 832-19 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; avis du comité technique du Cemagref du 17-6-2011

Article 1 - Il est créé auprès du directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, un comité technique d'établissement public ayant compétence, dans le cadre du titre III du [décret du 15 février 2011](#) susvisé, pour connaître de toutes les questions concernant l'établissement.

Article 2 - Le comité technique d'établissement public du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts, présidé par le directeur général, comprend également le directeur des ressources humaines.

Le comité technique d'établissement public du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts comprend également dix membres titulaires et dix membres suppléants représentant le personnel, élus au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 15 février 2011.

Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique d'établissement public.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 - Le directeur général du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du territoire,

et par délégation,

Par empêchement du secrétaire général

et par délégation,

Le secrétaire général adjoint,

Gilles Burban

Personnels

Inra

Création du comité technique d'établissement public

NOR : ESRH1118813A

arrêté du 11-8-2011 - J.O. du 26-8-2011

ESR - DGRH

Vu code Rural et de la Pêche maritime, notamment articles R. 831-1 à R. 831-15 ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; avis du comité technique paritaire de l'Inra du 6-6-2011

Article 1 - Il est créé auprès du président de l'Institut national de la recherche agronomique un comité technique d'établissement public ayant compétence, dans le cadre du titre III du [décret du 15 février 2011](#) susvisé, pour connaître de toutes les questions concernant l'Institut national de la recherche agronomique.

Article 2 - Le comité technique d'établissement public de l'Institut national de la recherche agronomique, présidé par le président de l'Institut national de la recherche agronomique, comprend également le directeur des ressources humaines.

Le comité technique d'établissement public de l'Institut national de la recherche agronomique comprend également dix membres titulaires et dix membres suppléants représentant le personnel, élus au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 15 février 2011.

Le président de l'Institut national de la recherche agronomique est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique d'établissement public.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur pour les élections intervenant en 2011 pour la mise en place des comités techniques prévus par le décret du 15 février 2011 susvisé.

Article 4 - Le président de l'Institut national de la recherche agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 11 août 2011

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du territoire

et par délégation,

Par empêchement du secrétaire général

et par délégation

Le secrétaire général adjoint,

Gilles Burban

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des représentants de l'administration et du personnel à la CAP ministérielle des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au MEN et au MESR

NOR : MEND1100417A

arrêté du 5-9-2011

MEN - DE B2-1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; décret n° 82-451 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 99-945 du 16-11-1999 modifié ; arrêté du 20-12-2002 modifié ; arrêté du 6-10-2009 modifié

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'[arrêté du 6 octobre 2009](#) modifié susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit, en ce qu'elles concernent les représentants de l'administration :

Représentants titulaires :

Au lieu de : Catherine Daneyrole, chef de service, adjointe au directeur de l'encadrement

Lire : Fabienne Brouillonnet, chef de service.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 septembre 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Pour le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines,

Josette Théophile

Mouvement du personnel

Nomination

Administrateur provisoire de l'université de technologie de Compiègne

NOR : ESRS1100269A

arrêté du 22-8-2011

ESR - DGESIP A

Par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 22 août 2011, il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Pierre-Olivier Charreyron en qualité de directeur de l'université de technologie de Compiègne.

Alain Storck, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'université de technologie de Compiègne à compter du 1er septembre 2011.

Informations générales

Appel à candidature

Programme d'études en Allemagne, formation à l'enseignement bilingue pour professeurs d'histoire et géographie stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année

NOR : MENC1100371V

avis du 5-9-2011

MEN - DREIC B2

Organisé dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Éducation du Land de Hesse et financé par le ministère des Affaires étrangères français, ce programme offre la possibilité aux professeurs d'histoire et géographie, qu'ils soient stagiaires ou titulaires en 1ère ou en 2ème année, d'effectuer un mois de formation pratique et pédagogique en Allemagne.

Ce programme vise à former ces jeunes professeurs du second degré à l'enseignement en langue allemande d'une partie du programme français de leur discipline et ce, en particulier, dans les établissements d'enseignement secondaire qui proposent un enseignement bilingue (notamment les sections européennes d'allemand et les sections conduisant à la délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur).

Les candidats présentés par leur rectorat à la rentrée 2011 et retenus par une commission de sélection franco-allemande seront accueillis à l'université de Francfort-sur-le-Main. Durant cette période, leur remplacement sera assuré par les académies concernées.

À Francfort-sur-le-Main, les professeurs participant à ce programme effectuent un stage d'enseignement au sein d'un lycée et suivent en parallèle un programme de formation spécifique à l'université, orienté d'après leur discipline et complété par des cours de perfectionnement en allemand, sous la responsabilité d'un tuteur allemand.

Durée du stage

1 mois (du 5 mars 2012 au 1er avril 2012) - Aucune prolongation n'est possible.

Conditions de candidature

Être admis au concours du Capes ou à l'agrégation d'histoire et géographie 2011 ou avoir été titularisé comme professeur d'histoire et géographie en 2011 ou 2010.

Aide financière

307 euros. L'assurance maladie accident est à la charge du candidat.

Connaissance de l'allemand

De bonnes connaissances de l'allemand, correspondant au niveau B2-C1 du Cadre européen

commun de référence pour les langues (CECRL), sont exigées. Tous les candidats doivent obligatoirement justifier de ce niveau en joignant à leur dossier de candidature le formulaire du DAAD.

Candidature en ligne

Sur le site internet <http://paris.daad.de/> (rubrique « Bourses »)

Renseignements

DAAD - Office allemand d'échanges universitaires, Kilian Quenstedt, DAAD Paris, Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal, 75003 Paris, téléphone 01 44 17 02 38, fax : 01 44 17 02 31, mël profs-stagiaires@daad.de

Date limite de dépôt des dossiers : **30 octobre 2011**

Informations générales

Recrutement

Inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe

NOR : MEN1119600V

avis du 2-9-2011 - J.O. du 2-9-211

MEN - IG

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procèdent au recrutement de cinq inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe, dans les conditions prévues au chapitre II du [décret n° 99-878 du 13 octobre 1999](#) modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Peuvent faire acte de candidature :

- les administrateurs civils hors classe ;
- les secrétaires généraux d'académie ;
- les secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire et les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- les directeurs de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- les fonctionnaires justifiant de dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et appartenant à des grades ou nommés dans des emplois dont l'échelon terminal est doté, au minimum, soit de l'indice brut 1015, soit de l'indice brut 966, s'ils ont, dans ce dernier cas, exercé des fonctions comptables ;
- les fonctionnaires internationaux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale chargés de fonctions équivalentes à celles d'un administrateur civil hors classe.

Les dossiers de candidature comprenant exclusivement les documents suivants :

- une lettre de motivation (2 pages recto) ;
- un curriculum vitae (2 pages recto) ;
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé ;
- la copie du dernier entretien d'évaluation ;

doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, secrétariat administratif des services d'inspection générale,

110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Journal officiel de la République française.

Les candidats pourront être auditionnés avant que leurs dossiers soient examinés par les commissions prévues aux articles 6 et 7 du décret portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Informations générales

Vacance de poste

Directeur adjoint du centre d'études franco-russe de Moscou

NOR : ESRC1100270V

avis du 31-8-2011

ESR - DREIC

Poste (USR 3060 MAEE-CNRS) à pourvoir à compter du 1er janvier 2012

Profil de poste

Le centre d'études franco-russe de Moscou est l'un des 27 instituts français de recherche à l'étranger, sous la tutelle conjointe du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et du CNRS. Il a pour vocation d'impulser des collaborations entre chercheurs russes et français dans tous les domaines des sciences humaines et sociales. Le centre est un établissement à autonomie financière (UMIFRE 15, USR 3060).

Le directeur adjoint (la directrice adjointe) fait fonction de secrétaire scientifique. Il (elle) participe aux activités scientifiques : séminaires, conférences, projets. De nationalité française, il (elle) est le régisseur financier du centre. Il (elle) assure la préparation budgétaire et comptable sous la responsabilité de l'agent comptable. Il (elle) aide le directeur à assurer le bon fonctionnement général du centre.

Le directeur adjoint (la directrice adjointe) est un doctorant travaillant sur la Russie ou un docteur ou un agrégé en sciences humaines et sociales. Il a une très bonne connaissance du russe. Il manie l'outil informatique (traitement de texte, tableur).

Le directeur adjoint (la directrice adjointe) est proposé(e) par le conseil scientifique du centre. Son contrat est annuel et renouvelable deux fois (maximum trois ans). Sa rémunération est celle d'un professeur agrégé du secondaire détaché à l'université (support Prag) sans indemnité de résidence.

Les candidats devront postuler avant le 15 octobre 2011, en adressant un courrier postal - doublé d'un envoi électronique - composé d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du formulaire ci-joint au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DREIC, sous-direction des affaires européennes et multilatérales, bureau 2B, 110, rue de Grenelle, 75 357 Paris SP 07 (contact Christiane Brabenec, téléphone : 01 55 55 09 08, adresse électronique : christiane.brabenec@education.gouv.fr) et communiqué à Jean-Michel Kasbarian, ministère des Affaires étrangères et européennes, DGM/ATT/RECH, pôle sciences humaines et sociales, 48, rue de Javel, CS 91533, 75732 Paris cedex 15 (jean-michel.kasbarian@diplomatie.gouv.fr) et au directeur du CEFR de Moscou par courriel à l'adresse : centre-fr@centre-fr.net.

Annexe

[Formulaire de candidature](#)

Annexe**Formulaire de candidature à un poste dans un institut ou un centre français de recherche à l'étranger****Poste de directeur adjoint**

Établir le dossier de candidature sur le formulaire lui-même, en respectant strictement les conditions imposées

Joindre un CV et liste de publications

Joindre une lettre de motivation

Nom de l'institut : Centre d'études franco-russe de Moscou

Poste demandé : Directeur adjoint

Ce formulaire est à renvoyer sous forme papier à

Jean-Michel Kasbarian, DGM/ATT/RECH, pôle sciences humaines et sociales,
27, rue de la Convention CS 91533 - 75732 Paris cedex 15

et en version électronique à : jean-michel.kasbarian@diplomatie.gouv.fr et à centre-fr@centre-fr.net

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Nombre d'enfants :

Adresse privée et téléphone :

Adresse courriel

I - INFORMATIONS PROFESSIONNELLES SUR LE CANDIDAT

1. Fonction actuelle :

2. Équipe de recherche à laquelle est rattaché le candidat (préciser s'il y en a plusieurs) :

3. Adresse professionnelle :

4. Principaux diplômes ou titres :

5. Langues pratiquées, niveaux :

6. Séjours antérieurs en Russie :

7. Expériences et qualifications dans le domaine de l'administration de la recherche

8. Expériences et qualifications dans d'autres domaines (cinq lignes maximum) :

9. Projets de recherches :

Pour les post-doctorants : domaine dans lequel le candidat souhaite développer des recherches personnelles durant sa mission au Centre d'études franco-russe de Moscou (une page maximum).

Pour les doctorants : sujet de leur thèse, date d'inscription, directeur de recherches.

Résumé de leur projet de recherche (une page maximum).

10. Le candidat a-t-il déjà bénéficié d'une bourse, d'une allocation de recherche ou d'un poste (du ministère de la recherche, du ministère des affaires étrangères, etc.). Si oui, préciser les conditions :